

COMMUNICATION MUNICIPALE

Après son installation tardive initialement prévue en mars et reportée au 27 mai le conseil municipal s'est immédiatement mis au travail pour s'efforcer de rattraper le retard.

Les élus ont également travaillé à la rédaction d'une lettre destinée aux habitants pour présenter les mesures prises pendant cette période difficile et les premières actions de votre nouvelle municipalité.

C'est cette lettre que nous vous adressons aujourd'hui avec nos excuses pour le retard pris.

POUR NOUS JOINDRE SUR LES 3 SITES

Ingrandes : 02 47 96 98 64

St Michel : 02 47 96 83 06

St Patrice : 02 47 96 98 15

VOUS AVEZ BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT OU SOUHAITEZ UN RENDEZ-VOUS ?

NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION !

Maire et Président de droit de l'ensemble des Commissions :

◦ **Daniel Sans-Chagrin**

Commission Finances, investissement, urbanisme :

◦ **Patrick Lizon** (Jean-Louis Amirault, Jean-Jacques Azou, François Cartier, Jean-Paul Crosefinte, Mireille Dirocco, Alex Laisement, Daniel Pujolle, Christian Robuchon).

Commission Entretien bâtiments, police, sécurité :

◦ **Alex Laisement** (Jean-Louis Amirault, Jean-Jacques Azou, Éric Obligis, Michel Olbert, Isabelle Pittet, Christian Robuchon)

Commission Voierie, chemins, forêts, cimetières :

◦ **Jean-Louis Amirault** (Sylvie Alain, François Cartier, Alex Laisement, Yolande Noye, Éric Obligis, Michel Olbert, Isabelle Pittet, Christian Robuchon).

Commission enfance jeunesse, affaires scolaires et périscolaires, solidarité :

◦ **Mireille Dirocco** (Cathy Beaujard, Amandine Chanson, Daniela Cosnard, Marie-Claire Cosnard, Loly Gachet, Florian Goré, Yolande Noye, Nathalie Touzard).

Commission animation, culture, festivités, tourisme, associations :

◦ **Hélène Favier** (Jean-Louis Amirault, Cathy Beaujard, Amandine Chanson, Marie-Claire Cosnard, Loly Gachet, Florian Goré, Daniel Pujolle, Nathalie Touzard).

DEPUIS LE 15 JUIN, LES PERMANENCES D'ACCUEIL ONT REPRIS DANS LES 3 MAIRIES

Pour respecter les règles de prévention liées au coronavirus, le port du masque et le respect des distances matérialisées sont obligatoires dans chaque bureau d'accueil.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10h - 12h	Accueil Ingrandes	Accueil Ingrandes	Accueil Saint Michel	Accueil Ingrandes	Accueil Saint Michel	Accueil Saint Michel
	Accueil Saint Patrice					Accueil Saint Patrice
14h - 17h	Accueil Saint Michel	Accueil Saint Patrice		Accueil Saint Patrice	Accueil Ingrandes	

INSCRIPTION/RÉSERVATION

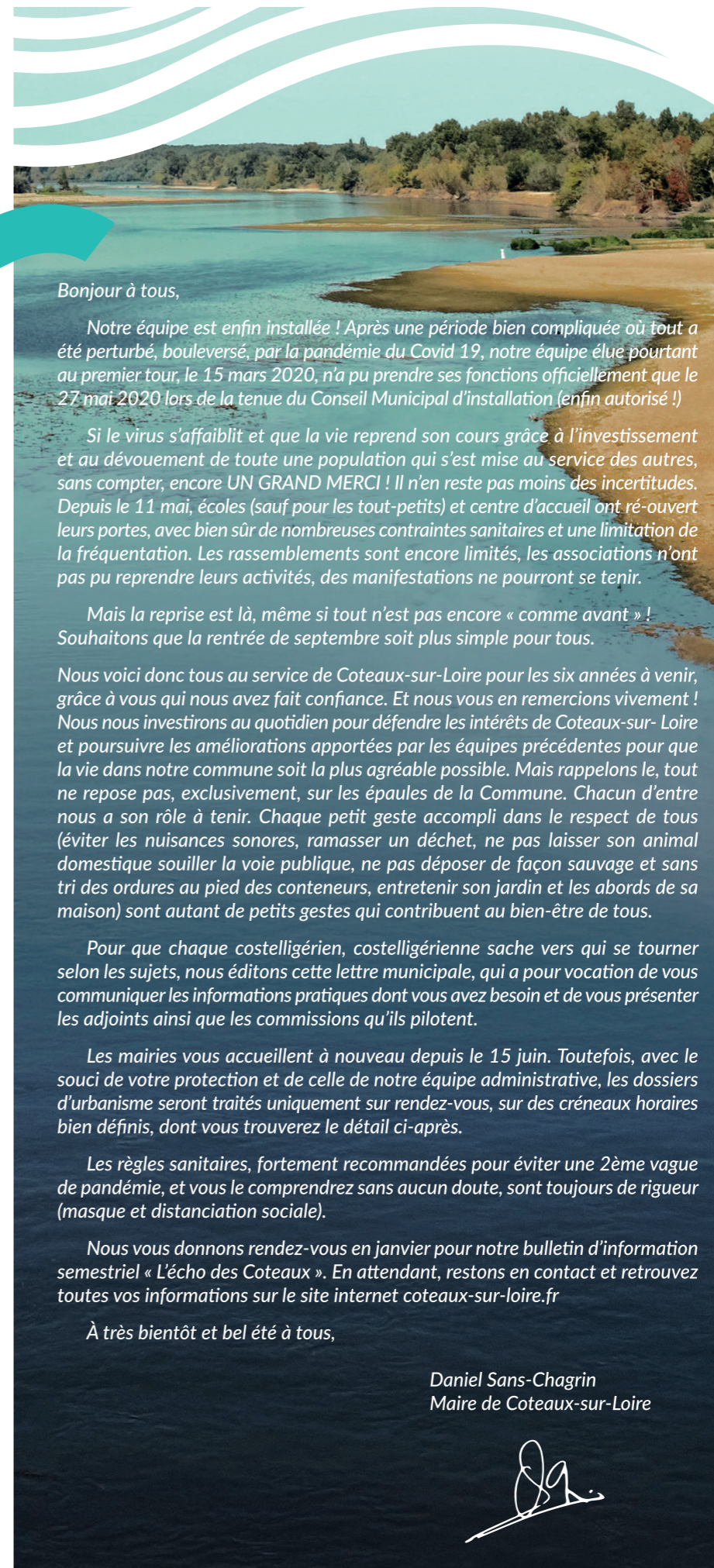
REPAS OU COLIS DE NOËL : déposer le bulletin joint en mairie avant le 15 septembre 2020

NOËL DES ENFANTS : nous informer par mail ou téléphone avant le 10 novembre 2020, en précisant la séance choisie, le nom, prénom et âge des enfants, le nombre total de participants.

Adresse mairie :
62, rue Dorothee de Dino
37130 COTEAUX-SUR-LOIRE



Tél.: 02 47 96 98 15
Mail: mairie@coteaux-sur-loire.fr
Site internet : coteaux-sur-loire.fr



Bonjour à tous,

Notre équipe est enfin installée ! Après une période bien compliquée où tout a été perturbé, bouleversé, par la pandémie du Covid 19, notre équipe élue pourtant au premier tour, le 15 mars 2020, n'a pu prendre ses fonctions officiellement que le 27 mai 2020 lors de la tenue du Conseil Municipal d'installation (enfin autorisé !)

Si le virus s'affaiblit et que la vie reprend son cours grâce à l'investissement et au dévouement de toute une population qui s'est mise au service des autres, sans compter, encore UN GRAND MERCI ! Il n'en reste pas moins des incertitudes. Depuis le 11 mai, écoles (sauf pour les tout-petits) et centre d'accueil ont ré-ouvert leurs portes, avec bien sûr de nombreuses contraintes sanitaires et une limitation de la fréquentation. Les rassemblements sont encore limités, les associations n'ont pas pu reprendre leurs activités, des manifestations ne pourront se tenir.

Mais la reprise est là, même si tout n'est pas encore « comme avant » ! Souhaitons que la rentrée de septembre soit plus simple pour tous.

Nous voici donc tous au service de Coteaux-sur-Loire pour les six années à venir, grâce à vous qui nous avez fait confiance. Et nous vous en remercions vivement ! Nous nous investirons au quotidien pour défendre les intérêts de Coteaux-sur-Loire et poursuivre les améliorations apportées par les équipes précédentes pour que la vie dans notre commune soit la plus agréable possible. Mais rappelons le, tout ne repose pas, exclusivement, sur les épaules de la Commune. Chacun d'entre nous a son rôle à tenir. Chaque petit geste accompli dans le respect de tous (éviter les nuisances sonores, ramasser un déchet, ne pas laisser son animal domestique souiller la voie publique, ne pas déposer de façon sauvage et sans tri des ordures au pied des conteneurs, entretenir son jardin et les abords de sa maison) sont autant de petits gestes qui contribuent au bien-être de tous.

Pour que chaque costelligérien, costelligérienne sache vers qui se tourner selon les sujets, nous éditons cette lettre municipale, qui a pour vocation de vous communiquer les informations pratiques dont vous avez besoin et de vous présenter les adjoints ainsi que les commissions qu'ils pilotent.

Les mairies vous accueillent à nouveau depuis le 15 juin. Toutefois, avec le souci de votre protection et de celle de notre équipe administrative, les dossiers d'urbanisme seront traités uniquement sur rendez-vous, sur des créneaux horaires bien définis, dont vous trouverez le détail ci-après.

Les règles sanitaires, fortement recommandées pour éviter une 2ème vague de pandémie, et vous le comprendrez sans aucun doute, sont toujours de rigueur (masque et distanciation sociale).

Nous vous donnons rendez-vous en janvier pour notre bulletin d'information semestriel « L'écho des Coteaux ». En attendant, restons en contact et retrouvez toutes vos informations sur le site internet coteaux-sur-loire.fr

À très bientôt et bel été à tous,

Daniel Sans-Chagrin
Maire de Coteaux-sur-Loire

POUR UN VILLAGE SOLIDAIRE

Pendant toute la période difficile du confinement que nous venons de vivre, des hommages ont été rendus régulièrement aux personnels soignants qui œuvraient avec courage et dévouement pour soigner les personnes contaminées. Mais ces hommages s'adressaient également à tous les travailleurs qui se sont mobilisés pour maintenir les activités essentielles pour la vie de tous.

La municipalité souhaite aujourd'hui rendre hommage à tous les habitants de Coteaux-sur-Loire qui ont contribué par leur travail à cette continuité des services.

Au sein de la commune, la solidarité s'est également manifestée à travers les gestes d'entraide (aller faire les courses de voisins isolés, fragiles ou sans moyens de déplacement, téléphoner pour prendre des nouvelles...).

Les nouveaux élus ont participé à ce mouvement de solidarité et ils souhaitent que celui-ci se prolonge au-delà de la pandémie.

C'est ainsi que la commission « enfance, jeunesse, solidarité » réfléchit à un projet de « mobilité solidaire » pour compenser le manque de transports sur notre territoire et limiter l'isolement et la perte de lien social.

Ce dispositif pourrait s'appuyer sur un réseau de bénévoles et permettrait de mettre en relations des habitants volontaires et des personnes isolées, ne conduisant pas ou ne disposant pas de véhicule pour aller faire des courses, se rendre à un rendez-vous médical ou faire une démarche administrative (transport de porte à porte, sur un kilométrage limité à définir et à des horaires correspondant aux besoins des personnes concernées).

Dès maintenant, les propositions ou les suggestions pour permettre la mise en place et la réalisation de ce projet sont les bienvenues.

Sur le même principe, il pourrait être envisagé des partages de services (transport de déchets à la déchetterie, prêt de matériel de jardinage ou de bricolage...).



DES MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS ANNULÉS !

Le Covid 19 frappe la vie de toutes les communes ! Depuis début Mars, toutes les manifestations sont annulées, les rassemblements interdits. Plus de concerts, plus de spectacles, de soirées cinéma, de sorties pour les écoles...

Même si certaines mesures ont été assouplies les manifestations de grande ampleur rassemblant un public important restent interdites ou soumises à des contraintes inadaptées à ce type de manifestation (obligation du respect de la distanciation physique de 1 m, sens de circulation, port du masque).

Et la Foire de St Michel le 26 septembre 2020 ?

Nous le redoutons, mais la confirmation est arrivée ! Suite aux dernières directives Nous le redoutons, mais la confirmation est arrivée ! Suite aux dernières directives prises par le Gouvernement dans le cadre de la sortie de l'état d'urgence fixée au 10 juillet, les rassemblements publics sont toujours fortement réglementés et limités à 5000 personnes, la Foire de la St Michel du 26 septembre 2020 ne pourra donc avoir lieu. Le fait que cette foire ancestrale ne puisse se tenir cette année ne signifie pas sa disparition, bien au contraire ! Comme vous avez pu le constater ces 2 dernières années, tout est mis en œuvre par l'équipe municipale, en partenariat avec les associations pour que cette manifestation connaisse une nouvelle jeunesse !

Alors rendez-vous l'année prochaine, le samedi 25 septembre 2021 pour une Foire de la St Michel encore plus animée et conviviale !

Merci de faire circuler cette information autour de vous !

Pour rappel : la Foire de la St Michel se tient depuis 2018 systématiquement le dernier samedi du mois de septembre !

Et les autres événements ...

À ce jour, et sans nouvelles directives imposées par le gouvernement, nous envisageons de maintenir les événements qui se tiendront sur la fin d'année.

Le troc de plantes se tiendra le dimanche 25 octobre 2020, sur St Michel, de 10h00 à 13h00.

L'opération colis de Noël/repas des anciens pour les 70 ans et + (au 1/01/2020) sera maintenue. Repas le dimanche 15 novembre 2020 ou colis distribués début décembre. Inscription obligatoire (voir modalités au dos de ce bulletin).

Le marché de Noël sur le quartier d'Ingrandes est programmé pour le samedi 28 novembre 2020.

Le Noël des enfants aura lieu le 13 décembre 2020, salle des fêtes d'Ingrandes. 2 séances au choix 14h15 et 16h30. Réservation obligatoire (voir modalités au dos de ce bulletin).

Naissance d'une nouvelle association de majorettes: "Les Roses de St Michel" !
 Renseignements : Mme Leroux (tel.: 06 78 17 17 21)

ACCUEIL DE LOISIRS

PÉRISCOLAIRE ET

EXTRASCOLAIRE

Les services d'accueil périscolaire d'Ingrandes et de St Michel et l'accueil extrascolaire des mercredis ont eux aussi été concernés par la fermeture décidée par le gouvernement dans le contexte de la pandémie.

Pour ce qui concerne les mercredis, l'ALSH de St Michel a commencé par accueillir les enfants des personnels prioritaires, le 13 mai et a ouvert cet accueil à d'autres enfants depuis le 27 mai.

Cet accueil a été rendu possible, après concertation avec la communauté de communes qui a la compétence sur l'extrascolaire, en réorganisant l'ensemble des locaux et après mise à disposition par la mairie de locaux supplémentaires en cas de besoin.

En effet les mêmes règles de prévention que celles instaurées dans les écoles s'appliquent (distanciation, gestes barrières, absence de brassage entre les groupes...).

La mairie a veillé à apporter son concours dans la mise en place de cette organisation pour permettre à nos structures d'accueil de répondre aux besoins des parents.

Vacances scolaires : l'ALSH a ouvert cet été (sauf fermeture de 3 semaines en août).

L'équipe a élaboré un programme d'activités pour cette période de manière à offrir aux enfants un temps de détente et de jeux très attendu, tout en respectant le protocole sanitaire.

Les surprises ont été nombreuses et les iris ont retenti dans l'enceinte de l'accueil de loisirs pendant tout le mois de juillet.

RÉPRISE DANS LES

ÉCOLES MATERNELLES

ET ÉLÉMENTAIRES DE

CÔTEAUX-SUR-LOIRE

Sur décision du Président de la République et du gouvernement, les établissements scolaires ont été fermés du 16 mars au 11 mai pour faire face à la pandémie du Corona-virus.

Des l'annonce de la réouverture progressive des écoles, la municipalité s'est mobilisée, en concertation avec le personnel enseignant et le personnel communal pour préparer le retour des élèves conformément au plan fixé par le gouvernement.

Le protocole sanitaire strict défini par le gouvernement a pu être mis en place dans les écoles. Pour répondre à cette demande, nos 3 écoles en revoyant l'aménagement des classes, dans le respect des capacités d'accueil (10 élèves maximum en maternelle et 15 maximum en primaire) et du calendrier fixé par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Pour tenir compte de la configuration des locaux et des règles de distanciation les élèves ont été accueillis selon l'organisation suivante :

École Jean-Noël Proust 10 élèves en classe de PS/MS;

École Vincent Gérard où les classes ont une superficie plus réduite, 11 en CE2 et CM1, 15 en CM2.

L'organisation a été revue en concertation avec les enseignantes : sens de circulation évitant que les élèves ne se croisent, temps d'accueil pour l'arrivée dans les écoles, temps de récréation et pause méridienne.

Les personnels communaux ont été mobilisés pour venir en appui dans chaque école afin :

d'encadrer les déplacements des élèves, leur passage régulier dans les sanitaires,

d'assurer le nettoyage et la désinfection régulière du matériel et des locaux tels qu'exigés dans le protocole sanitaire

Les surprises ont été nombreuses et les iris ont retenti dans l'enceinte de l'accueil de loisirs pendant tout le mois de juillet.

La commune s'est efforcée d'acquiescer tout le matériel nécessaire dans un contexte difficile de rupture de stock de certains produits.

L'organisation des transports scolaires a été élaborée avec les services compétents de la communauté de communes.

Le retour progressif s'est fait selon le calendrier fixé par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Certains parents éprouvaient des inquiétudes à remettre leur enfant en classe lors de la reprise. Cependant grâce au travail des écoles, la municipalité s'est mobilisée, en partenariat (mairie et écoles), nous avons pu mettre en place un dispositif qui a permis de rassurer les parents.

Progressivement, les enfants ont été de plus en plus nombreux à retrouver leurs enseignantes, leurs camarades et leur école. Pour répondre à cette demande, les enseignantes ont été, pour certaines classes, amenées à mettre en place une alternance (lundi-mardi / jeudi-vendredi) pour respecter la réglementation pour les capacités d'accueil.

Suite aux dernières décisions prises par le Président de la République, tous les enfants ont été scolarisés à partir du 22 juin. Ainsi, leurs rythmes normaux avant la coupure estivale.

Nous n'avons pas pu maintenir le service de restauration habituel et avons été contraints de demander aux familles de fournir un pique-nique aux enfants. En effet, les règles de prévention à appliquer dans la gestion de la demi-pension sont trop compliquées à mettre en œuvre. Les conditions financières majorées par le prestataire étant excessives, nous ne pouvons accepter ce surcoût ni l'imposer aux familles. Enfin, les dernières instructions du gouvernement reçues tardivement (le jeudi 18 juin), ne nous ont pas permis de communiquer les effectifs au prestataire ni de faire les commandes pour la cantine pendant, pour 8 jours effectifs de classe, de demander aux parents de fournir le repas complexe.



FLASH INFO TRAVAUX

Lors des réunions publiques, des habitants nous avaient signalé quelques attentes, des réponses ont été apportées et des études sont en cours.

Conséquence d'actes de vandalisme, réfection des toilettes publiques de St Michel: pose de carreaux de verre et remplacement des urinoirs effectués. La porte sera repeinte.

Programme d'un abri bus avant la rentrée de septembre 2020.

Projet de réfection des pierres de tuffeau sur l'église d'Ingrandes par l'entreprise Zuiliani pour un montant de 39 792,44 € (déjà inscrit au budget 2020). Suite à des infiltrations sur la toiture de l'école d'Ingrandes, travaux envisagés pour un montant de 15 000 € durant les vacances scolaires.

Consultation pour réfection des piliers en tuffeau à l'entrée du presbytère de St Michel.

Travaux à prévoir sur le beffroi du clocher de l'église d'Ingrandes qui présente un danger sur le plan de la sécurité. Coût des travaux estimé à 36 835 €. Projet de réhabilitation de la rue « du bourg Joli » en cours, procédure d'appel d'offres lancée.

Entoussissement des réseaux électriques et télécoms rue du bourg des Galteaux en cours.

Opération de « préservation des landes humides et des pelouses à Agrostis de Curtis » sur les pare-feu des landes de Saint Martin sous l'égide du PNR et de l'association naturaliste CAUDALIS.

Identification d'une faune et d'une flore rares et menacées, en particulier la Saint Martin et notamment au niveau des pare-feux et le long de certains chemins communaux. Préconisation par le PNR et l'association Caudales d'une gestion par fauchage décalé entre avril et mi-septembre.

Pour rappel ces espèces sont protégées (voir arrêtés du 12/05/1993 et du 23/04/2007), aucune action de gestion ne doit être pratiquée dans la zone sous rubalise.

Depuis ces tarifs n'avaient pas été revus, malgré l'augmentation appliquée chaque année par le prestataire (0,12 € sur 3 ans), l'augmentation de 2020-2021 et pour tenir compte des dépenses (école JN Proust), des charges de personnels. La commune n'impute pas la totalité des coûts aux familles puisque pour l'année 2019-2020, son reste à charge s'élève à 43218 €. Pour l'année scolaire 2020-2021 et pour tenir compte des augmentations indiquées, le conseil municipal a été amené à augmenter le tarif de 0,10 € ce qui amènera le tarif du repas/enfant à 3,40 €.

TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE :

Lors de la création de la commune nouvelle en janvier 2017, les tarifs de cantine avaient été harmonisés entre les 3 écoles et fixés à 3,30€.